

M.....
.....
.....
.....

Par courrier recommandé
avec accusé de réception

ENEDIS
Tour ENEDIS – 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex

À l'attention de Monsieur le représentant légal,

À , le

Objet : Mise en demeure – refus du compteur « Linky »

Monsieur le représentant légal,

Je me permets de vous solliciter au sujet de votre projet de remplacement du compteur électrique auquel mon installation électrique est raccordée (PDL n°, tel que figurant sur ma facture) par un compteur communiquant de type « Linky »

Comme vous le savez, ce compteur communiquant a vocation à enregistrer et traiter des données dont j'ai la libre disposition, en vertu de l'article R. 341-5 du code de l'énergie.

L'exercice de ce droit suppose que je puisse disposer d'une information exhaustive sur les fonctionnalités de ce compteur, les risques qu'il présente en matière d'atteinte à la vie privée et les droits dont je dispose pour les maîtriser, conformément aux recommandations de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) formulées en la matière.

Or, l'installation de ce nouveau compteur comme les modalités d'exercice de mes droits n'apparaissent pas prévues par le contrat de distribution d'électricité qui nous lie, lequel doit nécessairement être amendé et approuvé par mes soins, et ce au moins un mois avant l'application des nouvelles conditions contractuelles, c'est à dire au moins un mois avant l'installation du nouveau compteur, conformément aux dispositions de l'article L.224-10 du code de la consommation.

Aussi je vous serai reconnaissant de me communiquer, dans un délai de quinze jours

- une présentation détaillée des fonctionnalités du compteur Linky ;
- une présentation détaillée des données personnelles susceptibles d'être recueillies par ce compteur ,
- l'étude d'impact sur la vie privée préalable à ce déploiement, telle que prévue par la CNIL et dûment notifiée à celle-ci ;